

M. Pearkes: Si le crédit à l'étude est celui qui a trait à l'exploitation des quais, ce serait le moment de faire quelques observations au sujet du quai de montage de Nanaïmo.

L'hon. M. Chevrier: Un crédit subséquent a trait aux quais.

M. Nowlan: Monsieur le président, j'approuve les observations de l'honorable député d'Halifax. On voudra bien me permettre de signaler au ministre une question dont il doit avoir été saisi. Dans la baie de Fundy, le long de la côte de la Nouvelle-Écosse, entre Digby et l'île Spencer dans le bassin des Mines, il n'y a aucun avertisseur sonore ni aides à la navigation. Quand il y a de la brume, les navires marchands ou les embarcations de pêche ne peuvent s'orienter, et l'on m'a déclaré avec insistance qu'une bouée à sifflet devrait être installée dans ces eaux, le long de la côte. On a dit qu'il serait avantageux de la placer à Hall-Harbour où il y a un courant de marée, car la bouée serait toujours en mouvement.

Je ne sais pas ce que coûterait une telle installation. Toutefois, je ne crois pas que le coût en soit élevé et je sais qu'elle a beaucoup d'importance pour tous les pêcheurs qui exploitent de petites embarcations au large de la côte, ainsi que pour les remorqueurs qui tirent les péniches qui transportent du bois. Je demanderais au ministre d'étudier cette question.

L'hon. M. Chevrier: J'ai demandé à mes fonctionnaires de l'examiner.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

483. Exploitation et entretien, y compris subventions et contributions, selon le détail des affectations; récompenses pour sauvetage de vies humaines de navires en détresse; subventions à des sociétés de sauvetage et paiement des dépenses, y compris les dépenses exceptées, subies à l'égard de marins canadiens en détresse selon la définition qu'en donne l'article 296 de la loi de la marine marchande du Canada, \$390,591.

M. Green: Au cours de la dernière session, nous avons débattu assez longuement la question de savoir si les navires qui naviguent dans les eaux du littoral de l'Ouest devraient jouir des services continus d'un radiotélégraphiste. Le ministre avait promis de faire étudier la question avant la prochaine session. Je suppose que c'est fait. On nous a fait rapport, en décembre dernier, d'études effectuées sur place. Le ministre pourrait-il nous donner les résultats de ces études et nous dire si son ministère a arrêté une décision?

L'hon. M. Chevrier: On a enquêté là-dessus, mais je n'ai pas encore eu l'occasion d'étudier les résultats de l'enquête. J'ai débattu cer-

[M. Dickey.]

taines propositions formulées pendant que l'étude était en cours, mais je n'ai pas été saisi du rapport complet. Je préfère attendre d'en être saisi avant de parler de cette question.

M. Green: Le ministre se prononcera-t-il dans un délai raisonnable, à ce sujet?

L'hon. M. Chevrier: Je pourrai sûrement prendre une décision avant la fin de la session, et je la ferai connaître de quelque façon.

M. Gibson: En sommes-nous au poste où nous pouvons parler des services de sauvetage?

L'hon. M. Chevrier: Non, cela relève d'un crédit qui reste à étudier.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

484. Aménagement ou acquisition d'immeubles, ouvrages, terrains et nouvel équipement, \$21,500.

M. Pearkes: Je crois que c'est ici le crédit où il est permis de parler du quai général. Sauf erreur, c'est en 1933 qu'a été construit le quai de Nanaïmo. On avait proposé à l'époque qu'il fût d'une capacité de 7 millions et demi de pieds. Mais l'aménagement n'en a jamais été complété, de sorte que sa capacité n'atteint pas 4 millions de pieds à l'heure actuelle. La région immédiate compte vingt-deux scieries qui, pour faire face à la demande, devraient travailler à plein rendement.

Le quai général ne suffit pas à la production de la région. Si on le prolongeait de façon que deux navires puissent y aborder en même temps, sa capacité serait quatre ou cinq fois ce qu'elle est actuellement. Je sais qu'on a fait valoir au Gouvernement que ce prolongement est possible. Si je ne m'abuse, le quai est exploité par la *Johnston National Storage Company*, en vertu d'un contrat de location ou de quelque contrat semblable. Le ministre nous dirait-il en quoi consiste ce contrat et si le revenu que retire l'État est en fonction des quantités de bois d'œuvre expédiées de ce quai?

L'hon. M. Chevrier: Je ne puis, je le regrette, me rendre utile au député, l'aménagement ou la réparation des quais ne relevant pas du ministère des Transports. C'est le ministère des Travaux publics qui voit à l'aménagement et à la réparation des quais. Les crédits de mon ministère comportent un poste de \$5,000 seulement pour les réparations de moins de \$50 à des quais. La question a sans doute été portée à l'attention du ministre des Travaux publics. Sinon, je lui en ferai part.

M. Pearkes: Le ministre peut-il nous dire à quelles conditions la *Johnson National Storage Company* utilise ce quai?